

Notes de la séance de la Commission d'établissement de La Sallaz¹
Jeudi 20 janvier 2014, de 20h00 à 22h30

Salle d'appui du collège de la Sallaz, av. de la Sallaz 38 à Lausanne

Parents :	Mmes Maïté Bardaro Royer , Carmen Chabloz Vessaz , Anne Jiménez Stéphanie Laurent , MM. Nusret Bekiri , Jean-Wilder Derosier ,
Professionnels :	Mmes Dorina Binaghi , Corinne Amandine Epars , Photine Pisson , M. Michel Rosselet
Organisations :	M. Théo Gafner
Autorités politiques :	MM. Denis Corboz , Alain Jeanmonod
Excusés/Absents :	Mmes Sandra Cuénoud , Anita Jost , Lidiana Padoan (organisations), Mélanie Yerly , (organisations), M. José Garcia (organisations).

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté

2. Approbation du PV de la séance du 18 novembre 2013

Le PV est approuvé

3. Election d'une nouvelle présidence pour la Commission d'établissement

Mme Chabloz explique qu'elle ne désire pas continuer à être présidente-remplaçante car elle a une charge de travail trop grande et ne souhaite pas prendre ce rôle. Petit tour de table de tous les non professionnels, personne ne veut prendre la présidence. Peut-on garder une présidence tournante? Quelle est la charge de travail? Être présent lors des commissions, des conseils et des réunions de présidents. (Une dizaine de séances par année), il faut envoyer les ordres du jour à Chauderon, relire les PV avant leur envoi aux membres de la Commission et lire régulièrement les mails sur l'adresse : cet.sallaz@gmail.com mot de passe: xxx. Mme Chabloz accepte de garder sa charge jusqu'à la prochaine séance (10 mars) mais il faut absolument que quelqu'un d'autre la remplace à cette date.

4. Bilan des activités récentes

Les chantées ont bien fonctionné, il faudrait un panneau plus visible. Le vin chaud a été fort apprécié. **Le Forum** du 7 janvier était convivial malgré le fait que la participation des parents était plus restreinte que les années précédentes, beaucoup de questions ont été posées.

A venir: le 6 mars, 17h à 19h, **exposition** de peintures présentées aux parents de Vers-chez-les-Blanc, la Comet offrira du vin chaud. Photine Pisson et Théo Gafner seront présents, Michel Rosselet donnera un coup de main au besoin. Le secrétariat achètera le vin et les verres. M. Gafner propose un sondage d'idées ou autre au stand Comet.

Spectacle de rythmique 3-4 avril: Mme Binaghi va se renseigner auprès de Mme Schiltknecht, l'enseignante de rythmique, pour connaître les dates et heures des spectacles prévus à Grand-Vennes, on organisera le 10 mars la tenue du stand Comet pour cet événement.

¹ Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



5. Règlement de l'établissement

M. Rosselet distribue la LEO aux participants. Il pense qu'il faut créer des groupes de travail afin qu'une proposition soit faite le 10 mars, date de la prochaine séance.

Il existe trois différents règlements : Celui pour l'**établissement** qui est rédigé à destination des parents, le règlement de **bâtiment** qui est destiné aux élèves qui doivent le signer et le règlement interne à la **classe** qui est fait par les enseignants.

La LEO contient des articles qui ne sont pas en lien avec les règles pour les élèves (par exemple au niveau des absences). Il faut différencier ces différents règlements. On se met d'accord sur le fait que le règlement d'établissement s'adresse prioritairement aux parents. Tout le monde semble d'accord sur le fait qu'il doit être succinct, mais il sera difficile de trancher dans les articles de loi.

M. Derosier souligne que s'il est plus long qu'une page A4, les gens ne prendront pas la peine de le lire. M. Jeanmonod précise que s'il est court, on pourrait le faire traduire. M. Bekiri propose de le faire en albanais. Ce qui serait idéal serait d'avoir des personnes référentes dans les quartiers pour chaque langue et chaque communauté, il faudrait mettre ceci sur pied avec la Comet. On pourrait contacter les personnes qui donnent les cours de langues au sein de l'école. Ceci permettrait d'améliorer les premiers contacts et l'implication des gens dans l'école.

Mme Chabloy explique que plusieurs parents ont été interpellés en lisant l'article sur l'accès aux bâtiments scolaires et qu'il n'est pas facile d'établir des liens avec les enseignants s'ils ne sortent pas du bâtiment, en fin de matinée par exemple.

Comment aborder la rédaction de ce nouveau règlement ?

- 1) Se baser sur l'ancien?
- 2) Faire l'inventaire de ce qui est dans la RLEO par rapport au règlement actuel?
- 3) Relire toute la LEO et le RLEO?
- 4) Se baser sur le guide édité par la DGEO?

Formation de trois groupes de travail :

- 1) Pour la lecture complète du RLEO (voir si de nouveaux points sont à rajouter).
Par M. Gafner, M. Jeanmonod, Mme Chabloy Vessaz, Mme Bardaro Royer
- 2) Comportement attendu des élèves : Par M. Rosselet, Mme Laurent, Mme Jimenez, Mme Binaghi
- 3) Vie de l'établissement, à mettre en lien avec le conseil des élèves, APEMS et DS articles 36 LEO + 20, 23, 24 RLEO : M. Derosier, Mme Pisson, Mme Eparis.

Clôture de la séance à 22h30

18-02-2014/SEPS/mce

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 19 fax 021 315 60 04 Christine.gonzalez@Lausanne http://www.Lausanne.ch
--